



CS TMA

Certificat de spécialisation tracteurs et machines agricoles Utilisation et maintenance

- Apprentissage -



12 mois pouvant varier selon positionnement



Septembre 2022 à juin 2023



St Yrieix la Perche



Niveau 3

PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

- devenir conducteur de machines agricoles

OBJECTIFS VISÉS

Maîtriser l'ensemble des capacités visées par le diplôme :

- Réaliser les travaux agricoles mécanisés dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité
- Assurer l'entretien et la maintenance des agroéquipements dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité
- Participer au suivi et à la gestion de l'atelier de travaux mécanisés

CONDITIONS DU MÉTIER

Le titulaire du diplôme peut exercer son activité dans :

- des entreprises de production agricole : exploitations agricoles à titre individuel (chef d'exploitation ou salarié), groupements d'employeurs
- ou des entreprises de services à la production : ETARF (Entreprise des Travaux Agricoles, Ruraux et Forestiers), CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole en commun)

- une formation de terrain exclusivement axée sur les champs professionnels

- la présence sur le site d'un hall agroéquipement récent équipé avec des matériels de pointe (banc moteur, banc hydraulique...)

Un parcours de formation individualisé

Les +

La gratuité des frais de formation

Une expérience professionnelle facilitant l'insertion

Centre Départemental de Formation d'Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne

Site de Saint Yrieix la Perche

La Faye

87500 Saint Yrieix la Perche



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Public ciblé

Pour les jeunes :

- entre 16 et 29* ans,

* pas de limite d'âge si reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Pré-requis

- Etre titulaire, au minimum, d'un niveau 3 (CAP, BEP)
- Etre signataire d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise de production ou de service d'une durée permettant la complétude de la formation

Modalités de sélection

Pas de sélection à l'entrée en formation

Délais d'accès

- Formation accessible en entrée permanente
- Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement et à l'établissement des

Conditions d'inscription

Inscription à la formation par l'entreprise employant l'apprenti(e)

Modalités d'adaptation du

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon résultats de positionnement
- Prise en compte des besoins spécifiques liés au handicap (coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact »)
- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise

Modalités pédagogiques

- Pédagogie de l'alternance, basée sur l'articulation entre activités menées en entreprise et au centre
- Au centre, formation dispensée à 100% en présentiel, en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement (cours, travaux dirigés, travaux pratiques)

Contenus principaux de la formation

Le CS TMA est organisé en 3 Unités Capitalisables (UC) professionnelles abordant :

- la réalisation des travaux agricoles mécanisés,
- l'entretien et la maintenance des agroéquipements,
- le suivi et la gestion de l'atelier de travaux agricoles.

Chaque semaine de formation correspond à une thématique décomposée de la façon suivante :

- apport de connaissances scientifiques et techniques,
- interventions professionnelles,
- chantiers de mise en pratique,
- visite pédagogique.

Modalités d'alternance

Pour un parcours standard sur 12 mois, alternance entre l'entreprise agricole (38 semaines dont 5 de congés payés) et le centre de formation (14 semaines soit 490h)

Modes de validation

Formation certifiante de niveau 3

Dispositif d'évaluation

Les Unités Capitalisables sont évaluées au travers de deux épreuves orales et pratiques et d'une épreuve écrite.

Le CS TMA est délivré dès la validation des 3 Unités Capitalisables.

Blocs de compétences

Possibilité de valider les blocs de compétences constitutifs du diplôme (RNCP2303BC01 à RNCP2303BC03)

Poursuite de formation

Possibilité d'accéder à un autre diplôme de niveau 3 (Certificat de Spécialisation).

Rémunération

Il existe un salaire minimum légal brut (% du Smic) au 1er janvier 2023 :

Rémunération de la 1ère année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
27% du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
461,51 €	734,99 €	905,92 €	1709,28 €

La rémunération peut être majorée de 15 points si l'apprenti(e) remplit les conditions suivantes :

- le dernier diplôme obtenu est un diplôme de niveau 3
- le dernier diplôme obtenu est du même domaine de qualification
- le contrat est d'une durée d'un an ou moins

Frais pédagogiques

Frais pédagogiques pris en charge par l'employeur et/ou l'opérateur de compétences dont il dépend

Chiffres clés

- Taux moyen de réussite à l'examen (2020-2021-2022) : 87%
- Taux moyen d'insertion professionnelle à 6 mois (2020-2021) : 88 %
- Taux de satisfaction des apprentis : donnée non disponible

Contacts

Centre de formation des apprentis agricoles de la Haute-Vienne (CDFAA87)

Site de Saint Yrieix la Perche

La Faye

87500 Saint Yrieix la Perche

05 55 08 37 88

cfa.haute-vienne@educagri.fr

• Développeur de l'apprentissage :

Damien AUDONNET - Tél : 07.85.24.02.26 - Mail : damien.audonnet@educagri.fr

• Coordonnateur de la formation CS Tracteurs et Machines Agricoles par apprentissage :

Gaëtan ROUSSEAU - Tél 05 55 08 37 88 - Mail : gaetan.rousseau@educagri.fr

• Référente handicap :

Charlène ALLONCLE - Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : charlene.leroy@educagri.fr